



## **Julian Assange ne doit pas être condamné pour son travail de lanceur d'alerte**

La justice britannique doit examiner le 2 mai la demande d'extradition de Julian Assange vers les Etats-Unis. Réfugié depuis 2012 à l'ambassade d'Equateur à Londres, le fondateur de Wikileaks a été arrêté par la police britannique le 11 avril, après que l'Equateur lui a retiré l'asile politique.

L'arrestation de Julian Assange a permis d'apprendre qu'il avait été inculqué il y a un an par la justice américaine de « conspiration en vue d'une intrusion informatique ». Il ne serait pas visé, pour le moment, pour avoir diffusé des dossiers classifiés, mais pour avoir aidé l'ex-analyste Chelsea Manning à s'introduire dans la base de données de l'armée américaine. Des faits pour lesquels il risquerait 5 ans de prison.

Cependant, une fois extradé aux Etats-Unis, rien n'interdirait qu'il fasse l'objet d'autres inculpations, cette fois liées à la diffusion des documents secrets, encourant des peines bien plus lourdes.

Si Julian Assange possède sa part d'ombre, ce n'est absolument pas de cela dont il s'agit ici. Il risque la prison pour avoir diffusé des dizaines de milliers de documents qui ont permis à des médias du monde entier de multiplier les révélations, notamment sur l'intervention militaire des Etats-Unis en Irak et en Afghanistan.

De quels faits s'agit-il ? « Par exemple ceux-ci », résumait le site d'Acrimed en décembre dernier :  
« - Du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2009, la guerre en Irak a fait environ 110 000 morts irakiens pour cette période, dont 66 000 civils, et les troupes américaines auraient livré plusieurs milliers d'Irakiens à des centres de détention pratiquant la torture.

- Dans le camp de Guantánamo, plus de 150 innocents d'origine afghane et pakistanaise ont été détenus des années.

- Trois présidents français, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande, ont été espionnés sur écoutes par la NSA (National Security Agency).

- Etc. »

On se souvient notamment de cette vidéo qui « montre les images de la caméra embarquée et fait entendre les conversations des pilotes d'un hélicoptère de l'armée américaine survolant un quartier de Bagdad et ouvrant le feu à plusieurs reprises sur un groupe de personnes, puis sur ceux venant secourir les blessés, tuant entre 12 et 18 civils, dont deux journalistes, et blessant gravement deux enfants », rappelle par ailleurs Mediapart.

Comme le soulignait Acrimed en décembre, « à travers [Julian Assange], ce sont les conditions d'existence même des lanceurs d'alerte qui sont en jeu aujourd'hui : leurs conditions d'expression – toujours contraintes – et leurs protections contre les poursuites ou les persécutions – toujours restreintes ».

Sans la protection de leurs sources, qui sont parfois des lanceurs d'alerte, les journalistes ne sont rien. Le SNJ-CGT refuse que la diffusion de documents ou d'informations d'intérêt public puisse être considérée comme un délit. Ces documents et informations mettent le projecteur sur les pratiques inavouables d'Etats, d'entreprises ou d'autres institutions, qui n'ont bien entendu pas intérêt à leur divulgation.

Le SNJ-CGT appelle la justice britannique à refuser l'extradition de Julian Assange vers les Etats-Unis et à le remettre en liberté.

**Montreuil, le 26 avril 2019**